



RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00375

Numéro SIREN : 500 991 179

Nom ou dénomination : N.C.H.B.

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2017 sous le numéro de dépôt B2017/002749

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DUNKERQUE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/002749**
n° de gestion : **2007B00375**
n° SIREN : **500 991 179 RCS Dunkerque**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Dunkerque certifie avoir procédé le 28/09/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

N.C.H.B. - Société à responsabilité limitée
53 rue de L'hôtel de Ville 59240 Dunkerque -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

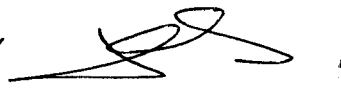
Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



258022

celle-ci est faite à l'aide de 

Désignation de l'entreprise SARL NCHB				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 53 rue de l'Hôtel de Ville 59240 DUNKERQUE						
Numéro SIRET* 5 0 0 9 9 1 1 7 9 0 0 0 1 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12				
				Exercice N clos le 31/12/2016		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010	21 300	012	21 300
			014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	15 198	030	14 994
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	36 498	048	14 994
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		050		052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		060	203	062	203
	Marchandises *		064		066	
	Avances et acomptes versés sur commandes		068		070	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	072	494	074	494
			080		082	
	Valeurs mobilières de placement		084	4 118	086	4 118
	Disponibilités		092	239	094	239
	Charges constatées d'avance *		096	5 055	098	5 055
	Total II		110	41 553	112	14 994
Total général (I + II)					26 559	
PASSIF					Exercice N NET I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	10 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	1 000		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	132	13 092		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	(21)		
	Provisions réglementées		140			
Total I			142	24 071		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	53		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	1 171		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	172	1 263		
Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	2 488		
Total général (I + II + III)			180	26 559		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL NCHBNéant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	1 534				
	Production vendue	biens	215		214					
		services*	217		218	57 985				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)					222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	59 520			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	608		
	Variation de stocks (marchandises)*						236	(203)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	3 016		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - immobilier :)					242	20 493		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 825)					244	2 896		
	Rémunérations du personnel*						250	20 840		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	10 755		
	Dotations aux amortissements*						254	767		
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	242			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	59 418			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	101			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)				280				
	Produits exceptionnels	(IV)				290				
	Charges financières	(V)				294				
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300				
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306	123			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(21)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314	21			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles*					322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	123			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	717			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990					
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350		
		Créance due au report en arrière du déficit				346				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	818	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	818	372	

SARL NCHB
53 rue de l'Hôtel de Ville
59240 DUNKERQUE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>SARL NCHB</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400	21 300	402		404		406	21 300											
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 726	442		444		446	1 726											
		Installations générales agencements divers	450	9 651	452		454		456	9 651											
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470	3 820	472		474		476	3 820											
		Immobilisations financières	480		482		484		486												
		TOTAL	490	36 498	492		494		496	36 498											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations corporelles	{	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506												
		Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 717	532	9	534		536	1 726											
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	8 689	542	757	544		546	9 447											
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560	3 820	562		564		566	3 820											
		TOTAL	570	14 226	572	767	574		576	14 994											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591														
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL NCHB

Néant ☐ *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715			2	
Constructions	720		725			3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5	
Matériel de transport	750		755			6	
Autres immobilisations corporelles	760		765			7	
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780	

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	4 526
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	6 229
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	11 904
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	2 033
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL NCHB										Néant ☒ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016										Durée en nombre de mois 12			
I Production de l'entreprise													
Ventes de marchandises										108			
Production vendue – Biens										109			
Production vendue – Services										141			
Production stockée										111			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113			
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										115			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										119			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
TOTAL 1										144			
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)													
Achats de marchandises (droits de douane compris)										121			
Variation de stocks (marchandises)										122			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)										123			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)										145			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances										125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										146			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										148			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante										150			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.										133			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
TOTAL 2										152			
III Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 - TOTAL 2		137	
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises													
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)										117			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.													
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE										022			
Période de référence										024			
Date de cessation										186			
V Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs													
Effectifs moyens du personnel										376			
Dont apprentis										657			
Dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 5 0 0 9 9 1 1 7 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL NCHB

ADRESSE (voie) 53 rue de l'Hôtel de Ville

CODE POSTAL 59240 VILLE DUNKERQUE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique HINDELANG Prénom(s) CorinneNom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 24111970 N° Département 60 Commune CLERMONT Pays FRANCE

Adresse : N° 523 Voie rue Anatole France

Code Postal 59240 Commune DUNKERQUE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 5 0 0 9 9 1 1 7 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL NCHB

ADRESSE (voie) 53 rue de l'Hôtel de Ville

CODE POSTAL 59240 VILLE DUNKERQUE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

01/01/2016

31/12/2016

X

Désignation de la société:

SARL NCHB

SIRET

5 0 0 9 9 1 1 7 9 0 0 0 1 0

Adresse du siège social :

Adresse du principal établissement:

53 rue de l'Hôtel de Ville

59240 DUNKERQUE

Ancienne adresse en cas de changement:

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées Coiffure

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%* 818 Déficit 0

2 **Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 % Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées art. 238quindecies

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre-mer :**

Dans le secteur productif, art. 244 quater W Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Visueur conventionné

Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du professionnel de l'expertise comptable : EURL BERA
363 rue de la République 59430 ST POL SUR MER Tél : 03.28.66.51.61

- du conseil : Tél :

- de l'association agréée : Tél :

- N° d'agrément de l'AA :

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)	
				(f)	
				(g)	
				(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

MONTANT DES SALAIRES, ABSTRACTION FAITE DES SOMMES COMPRISSES DANS LES DADS ET VERSÉES AUX APPRENTIS SOUS CONTRAT ET AUX HANDICAPÉS (a)		MONTANT DES RÉTROCESSIONS D'HONORAIRES, DE COMMISSIONS ET DE COURTAGES (b)	
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

2069RCI

SARL NCHB
500991179 IS1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	X
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM**PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)**

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL NCHB

du 01/01/2016

Adresse 53 rue de l'Hôtel de Ville 59240 DUNKERQUE

au 31/12/2016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		303
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		404
Total		707

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2016.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	707	– de l'exercice 2016.. ⑩	818
– de l'exercice précédent ⑩	270	– de l'exercice précédent ⑩	8 911
Nom et qualité du signataire		À <u>DUNKERQUE</u> , le <u>07/03/2017</u>	
Signature ,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		SARL NCHB		
N° d'identification (SIRET)		50099117900010		Exercice social
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise SARL NCHB

53 rue de l'Hôtel de Ville

59240 DUNKERQUE

[illegible]

CA20CHAAVA



59240 DUNKERQUE

[illegible]

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL NCHB

53 rue de l'Hôtel de Ville

59240 DUNKERQUE

Numéro SIRET du principal établissement50099117900010

Code APE9602A

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie
Complément
Lieu-dit / hameau
Code postal / Ville
Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	818
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	818
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		818

I

III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

m

IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL NCHB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 26 560 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 21 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 24 188 euros.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 647 - charges de personnel - CICE.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 734 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	495	495	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	239	239	
Total	734	734	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euro décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euro.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 488 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	53	53		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 172	1 172		
Dettes fiscales et sociales	1 262	1 262		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1	1		
Produits constatés d'avance				
Total	2 488	2 488		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	273
Banque – Intérêts courus à payer	53
Total	326

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	239		
Total	239		

Notes sur le compte de résultat

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	495	495	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	239	239	
Total	734	734	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	53	53		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 172	1 172		
Dettes fiscales et sociales	1 262	1 262		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1	1		
Produits constatés d'avance				
Total	2 488	2 488		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1			

Capital social et charges à payer

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	1 000			1 000

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
518100 – Banque – Intérêts courus à payer	53	34
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	53	34
Emprunts et dettes financières divers		
408100 – Fournisseurs – fact. non parvenues	273	226
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	273	226
438612 – RSI 2015		728
Dettes fiscales et sociales		728
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	326	988

Produits à recevoir et CCA

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général		

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
486000 – Charges constatées d'avance	239	20
Charges constatées d'avance	239	20
Total général	239	20

SARL NCHB
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €

Siège social :

**53 rue de l'Hôtel de Ville
59240 DUNKERQUE**

RCS DUNKERQUE 500 991 179



.....
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 juin 2017

L'an deux mille dix sept, le 27 juin, au siège social, Madame HINDELANG Corinne, associée unique de la SARL NCHB au capital de 10 000.00 € dont le siège social est à DUNKERQUE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le no 500 991 179 et gérante de ladite société,

APRÈS AVOIR EXPOSÉ QUE :

En sa qualité de gérante, l'associée unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

A PRIS LES DÉCISIONS CI-APRÈS RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016;
- l'affectation des résultats ;
- la constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;

Première décision :

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'elle les a établis et se soldant par une perte de 21 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision :

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 21 €:

- Report à nouveau..... (21) €

Troisième décision :

En l'absence de conventions : « L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Cette PV conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials.

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €

RCS DUNKERQUE 500 991 179

celle-ci se trouve à l'équateur